

Communiqué du Cercle Communiste d'Alsace



Suite à l'audience du mardi 28 août 2012, le démantèlement de quatre camps roms, souhaité par la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, sera soumis à la décision du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg le 11 septembre 2012. Arguant de problèmes d'urbanisation, de sécurité et de salubrité pour justifier des expulsions de masse, la Ville de Strasbourg a assigné en référé 110 Roms, adultes et enfants, sans pour autant leur avoir trouvé de solution de relogement au préalable.

Le Cercle Communiste d'Alsace dénonce avec fermeté cette procédure judiciaire illégitime, qui s'inscrit de manière servile dans la logique d'une politique sécuritaire menée de front par le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, à l'encontre de la communauté rom.